JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

L. DUGÉ DE BERNONVILLE

Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 64 (1923), p. 32-37

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1923__64__32_0>

© Société de statistique de Paris, 1923, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

V

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

La reprise de l'activité du travail. — Le tableau ci-après, qui fournit les proportions des chômeurs parmi les membres des organisations ouvrières dans un certain nombre de pays, laisse apparaître une reprise générale et progressive de l'activité du travail au cours de l'année 1922.

Pourcentage des chômeurs parmi les membres des organisations ouvrières

	Royaume Uni	Belgique	Allemagne	Pays Bas	Danemark	Suede	Norvege	Canada	Massachusetts
1913									
Mars	1,9	1,5	2,8	3,4	7,8	7,1	1,8	»	8,3
Juin	1,9	2,1	2,7	3,9	3,7	2,6	0,7	»	4,5
Septembre	2,3	3,2	2,7	4,9	3,8	2,3	1,2	»	5,0
Decembre	2,6	3,5	4,8	9,1	15,1	4,4	3,7	»	8,5
1921									
Mars	10,0	10,4	3,7	13,9	23,6	24,5	16,1	16,5	22,1
Juin	23,1	9,9	3,0	8,1	16,8	27,7	20,9	13,2	20,1
Septembre	14,8	9,6	1,4	6,8	16,6	27,3	17,1	8,5	19,1
Decembre	16,5	6,6	1,6	16,6	25,2	33,2	22,9	15,1	24,2
1922									
Janvier	16,8	6,4	3,3	20,0	28,9	34,8	20,4	13,9	»
Fevrier	16,3	5,8	2,7	20,8	33,1	32,1	21,3	10,6	»
Mars	16,3	5,2	1,1	14,1	27,9	30,6	21,9	9,6	19,4
Avril	17,0	3,9	0,9	11,9	24,0	28,6	21,3	10,4	»
Mai	16,4	3,3	0,7	10,0	16,1	23,3	16,3	8,7	»
Juin	15,7	2,6	0,6	9,5	13,2	21,5	14,9	5,3	»
Juillet	14,6	1,9	0,6	9,4	12,5	19,8	12,4	4,1	»
Août	14,4	1,6	0,7	9,2	11,1	17,4	11,2	3,6	»
Septembre	14,6	»	0,8	9,0	10,6	15,2	11,4	»	»

Malgré l'amélioration constatée, le nombre relatif des chômeurs reste encore, sauf en Allemagne, notablement plus élevé qu'avant la guerre. En ce qui concerne la France, où les statistiques du chômage parmi les membres des syndicats ouvriers n'ont pu encore être reprises, il est possible d'apprécier dans une certaine mesure le mouvement de l'activité du travail par les opérations des offices publics de placement, et notamment par le rapport du nombre des placements effectués au nombre des demandes d'emploi non satisfaites. D'autre part, le *Journal Officiel* publie régulièrement le nombre des chômeurs secourus sur les fonds de chômage. On peut voir, d'après les chiffres ci-dessous, que le coefficient de placement s'est accru d'une manière continue, tandis que le nombre des chômeurs secourus a considérablement diminué :

	1921		1922								
	Avril	Oct	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept
Chômeurs secourus à la fin du mois	84 896	14 322	4 658	4 385	3 546	2 447	1 319	764	602	494	312
Coefficient de placement	0,43	1,45	1,21	1,26	1,42	1,61	2 16	2,84	2 18	2,63	3,12

Les fluctuations du coût de la vie en France, d'après les indices des commissions régionales d'études. — Les commissions d'études relatives au coût de la vie, instituées par application du décret du 19 février 1920, fonctionnent actuellement dans une cinquantaine de départements. Ces commissions établissent périodiquement, en général tous les trois mois, des indices représentant la dépense d'une famille ouvrière de quatre personnes calculée, pour des consommations invariables, d'après les prix enregistrés aux diverses époques.

Voici, pour un certain nombre de régions, les valeurs des indices établis en 1922, comparées aux valeurs maxima qui ont été enregistrées en 1920.

Indices de la dépense d'une famille ouvrière de 4 personnes

(Base 100 en 1914)

	Régions et dates	Alimentation	Chauffage et eclairage	Loyer	Habillement	Depenses diverses	Ensemble des depenses
Paris.	4e trimestre 1920	389	349	100	445	510	370
	1er — 1922	301	302	140	312	400	291
	2e — —	316	287	160	315	400	302
	3e — —	288	291	175	326	400	289
Lyon.	Décembre 1920	354	354	133	274	312	304
	Mars 1922	267	242	200	186	381	249
	Juin —	281	242	200	198	380	259
	Sept. —	274	242	200	209	380	257
Marseille.	Octobre 1920	437	397	142	507	472	415
	Janvier 1922	331	332	184	263	457	320
	Juillet —	361	306	195	258	458	337
	Octobre —	333	311	195	258	467	322
Bordeaux.	Fin 1920	427	777	100	480	314	388
	Mars 1922	343	475	167	294	299	315
	Juin —	374	447	184	294	299	335
Toulouse.	Juin 1920	467	523	225	279	265	397
	Mars 1922	393	440	360	279	357	363
	Oct. —	397	425	350	279	357	367
Saint-Étienne.	Octobre 1920	531	592	200	337	295	404
	Avril 1922	414	425	167	277	317	334
	Sept. —	422	425	200	272	317	339
Rouen.	Octobre 1920	395	627	120	450	314	376
	Janvier 1922	309	345	200	309	322	302
	Avril —	298	335	200	309	326	295
	Juillet —	303	345	200	309	331	299
	Nov. —	307	379	240	309	331	307
Nancy.	Septembre 1920	418	836	»	366	»	375
	Janvier 1922	296	452	150	282	250	277
	Juin —	324	409	150	282	261	290
	Octobre —	322	416	150	282	261	290
Amiens.	Octobre 1920	381	644	100	339	»	353
	Avril 1922	282	375	143	246	»	263
	Oct. —	286	375	171	246	»	270
Angers.	Année 1920	455	537	139	341	336	394
	Avril 1922	335	284	222	253	308	300
	Oct. —	324	292	222	253	308	294
Tours.	Octobre 1920	496	567	200	318	419	422
	Avril 1922	379	270		262	332	333
	Oct. —	346	324		254	322	321
Clermont-Ferrand.	Janvier 1921	345	484	464	511	413	383
	Mai 1922	273	401	500	380	373	315
Grenoble.	Octobre 1920	446	400	200	551	300	439
	Janvier 1922	336	360	250	378	300	338
	Juillet —	363	300	250	409	300	357
	Octobre —	340	315	275	425	300	347

L'indice général correspondant à l'ensemble des dépenses d'une famille a baissé de 15 à 30 %, suivant les régions, entre la fin de 1920 et le début de 1922. Les chiffres laissent apparaître une reprise du mouvement de hausse pendant le premier semestre de 1922 avec tendance à un nouveau fléchissement de juillet à octobre Ce fléchissement a d'ailleurs un caractère saisonnier, il est dû à une légère baisse des prix de certaines denrées alimentaires.

Le régime des huit heures en France. — Sous ce titre, les « Editions du Monde nouveau » viennent de faire paraître un volume dans lequel l'auteur, M. Robert Veyssié, a réuni un ensemble de documents concernant les résultats d'application de la loi du 23 avril 1919 qui a institué la journée de huit heures en France. Ces documents comprennent les réponses à un questionnaire général que M. Robert Veyssié a adressé à divers syndicats et groupements patronaux et ouvriers, et à certaines personnalités du monde industriel.

Voici quelques éléments des réponses transmises :

Métallurgie. — L' « Union des Industries Métallurgiques et Minières » estime que dans les usines à feu continu, la majoration des dépenses de main-d'œuvre entraînée par l'application de la journée de huit heures a été de 45 à 50 %. Dans les travaux à feu discontinu et mécaniques, la production horaire n'a pas varié. Grâce à la réduction des pertes de temps, la durée effective de la journée de travail n'a été diminuée que de 1 h. 40, de sorte que la production journalière a été réduite de 18 % en chiffres ronds. Un accroissement de plus de 20 % de l'effectif du personnel et des dépenses de main-d'œuvre est nécessaire pour produire autant que sous le régime des dix heures.

Mines. — D'après le Comité central des Houillères de France », l'application de la loi du 24 juin 1919, dite loi Durafour, a réduit de 16 à 18 % la durée effective de la journée de travail du mineur; le rendement individuel moyen des ouvriers du fond a été, en 1921, inférieur de 26 % à ce qu'il était en 1913. D'autre part, la dépense de main-d'œuvre par tonne de houille extraite est passée de 7 fr. 71 en 1913 à 41 fr. 45 en 1921, elle a presque sextuplé.

Industries textiles. — L' « Union des syndicats patronaux des industries textiles » affirme que dans ces industries, essentiellement mécaniques et où la vitesse des machines a atteint son maximum, la réduction de la production a été mathématiquement proportionnelle à la diminution de la durée du travail.

Chemins de fer. — M Marcel Peschaud, secrétaire général du Comité de direction des grands réseaux de chemins de fer, expose que la journée de huit heures fut appliquée par les compagnies, dès le 1er mai 1919, à tout le personnel sédentaire et dans les ateliers, quelque temps après aux agents de la voie 100 000 agents nouveaux ont dû être recrutés, dont une grande partie dans la population rurale. Le rendement des agents en service aurait diminué de 30 à 40 %, tandis que l'augmentation des frais de personnel pour les six grands réseaux serait de 800 millions de francs.

Marine marchande. — C'est par une loi du 2 août 1919 et un règlement du 24 février 1920, que le principe de la journée de huit heures a été introduit dans la marine de commerce Le « Comité central des armateurs de France » évalue à 178 millions de francs les charges supplémentaires imposées à l'armement français par l'application de la loi; il fait observer, d'autre part, que si l'on peut, dans une certaine mesure, atténuer par des droits de douane les effets de la crise que subissent les industries s'exerçant à terre, l'armement se trouve livré sans protection à la concurrence étrangère.

Résumant les données et les opinions recueillies au cours de son enquête, M. Ro-

bert Veyssié conclut qu'il n'y a pas lieu d'abroger ou même de suspendre la loi du 23 avril 1919, mais qu'il est indispensable de compléter, sous une forme précise, le texte législatif : introduire la définition nette de travail effectif, fixer la répartition des heures de travail au delà de la semaine, prévoir les récupérations des heures de travail perdues pour des causes fréquentes dont on ne tient pas compte actuellement, ajouter de nouvelles dérogations temporaires à celles déjà prévues et décider que l'employeur pourra faire usage de ces dérogations sans être contraint de recourir à une autorisation spéciale. Enfin, pour ce qui concerne les transports, une réglementation spéciale du travail est nécessaire.

Les sociétés d'habitation à bon marché en 1921. — D'après les derniers rapports du Conseil supérieur des habitations à bon marché, annexés au *Journal Officiel* du 25 août 1922, il existait, au 1er mars 1922, 487 sociétés ayant obtenu l'approbation de leurs statuts (283 coopératives et 204 anonymes), au lieu de 474 (281 coopératives et 193 anonymes) au 1er mars 1921. Au cours de l'année 1921, 48 sociétés nouvelles ont obtenu l'approbation de leurs statuts, 35 sociétés se sont dissoutes.

210 sociétés d'habitation à bon marché (90 anonymes et 120 coopératives) ainsi que 70 sociétés de crédit immobilier ont fait connaître leurs bilans au 31 décembre 1921. Les résultats d'ensemble peuvent se résumer comme suit (en milliers de francs) :

	Sociétés			Totaux
	anonymes	coopératives	de crédit immobilier	
	—	—	—	—
Capital social.....	51.777	32.488	15.084	99.349
Emprunts : soldes..... ..	28.073	13.665	49.791	91.529
Terrains et constructions...	78.607	27.682	»	106.289
Prêts : soldes.....	2.282	537	41.177	43.996
Réserves légales.....	351	299	83	733
Réserves diverses...	1.537	918	451	2.906

Les exemptions fiscales accordées, d'après les prescriptions de la loi de 1906, aux propriétaires d'habitation à bon marché représentent, pour 1921, 2.505.000 fr. contre 2.212.000 fr. en 1920. Ces dégrèvements s'appliquent à 18.681 maisons individuelles (18.198 en 1920) et à 2.462 maisons collectives (2.609 en 1920) comprenant 15.061 logements (17.002 en 1920). Un grand nombre d'immeubles ne profitent déjà plus des exemptions accordées par les lois pendant les douze années qui suivent la mise en exploitation. Les rapports constatent que la participation des caisses d'épargne aux œuvres de l'habitation populaire ne répondent pas a ce que l'on aurait pu espérer. De même, les bureaux de bienfaisance et les établissements hospitaliers continuent, d'une manière générale, à méconnaître l'importance des œuvres sociales auxquelles le législateur les a conviés à apporter leurs concours.

Les offices publics d'habitation à bon marché institués par la loi du 23 décembre 1912 se sont multipliés : De 56 fin 1920, leur nombre est passé à 103 au 1er mars 1922. Une Fédération, créée en avril 1922, groupe la plus grande partie de ces offices dans le but de constituer un lien permanent entre eux ainsi qu'un centre de documentation et de propagande.

Les sociétés françaises d'assurances sur la vie et de capitalisation en 1921. — Le *Moniteur des Assurances* (nos des 15 juillet et 15 août 1922) a publié une statistique détaillée relative aux opérations de ces sociétés, pendant l'année 1921. Nous extrayons de cette statistique, qui s'applique à 19 compagnies d'assurances à prime fixe et à 16 sociétés de capitalisation, les résultats d'ensemble ci-après (capitaux en millions de francs) :

1° Sociétés d'assurances sur la vie

	1921	1920
Capitaux en cours au 31 décembre (1)	5.203,6	4.644,3
Capitaux assurés pendant l'année (2)	1.507,6	1.437,8
Capitaux disparus pendant l'année (2)	739,0	883,6
Dont par suite de sinistres	61,9	74,6
Rapport des sinistres aux capitaux en cours (2)	1,06	1,55
Rentes en cours au 31 décembre (1) — Immédiates	118,5	116,8
Rentes en cours au 31 décembre (1) — Différées, de survie	5,7	5,1
Rentes constituees pendant l'année (2) — Immédiates	9,3	12,5
Rentes constituees pendant l'année (2) — Différées, de survie	1,2	1,1
Rentes immédiates éteintes	7,8	7,2
Rapport des extinctions aux rentes en cours	6,56	6,55
Soldes créditeurs du compte général des profits et pertes	16,2	19,5
Montant total du passif (ou de l'actif)	3.332,3	3.348,8
Réserves mathématiques pour risques en cours au 31 déc.	2.709,9	2.691,5

2° Sociétés anonymes de capitalisation

Capitaux en cours au 31 décembre	3.010,8	2.414,6
Capitaux souscrits pendant l'année (3)	947,0	»
Capitaux disparus pendant l'année	411,9	»
Dont pour remboursements anticipés	7,0	»
Soldes créditeurs du compte général des profits et pertes	8,9	»
Montant du passif (ou de l'actif)	582,2	»
Réserves mathématiques des contrats en cours au 31 déc.	502,0	»

D'une manière générale, malgré la stagnation des affaires, consécutive à la crise économique de 1920, l'exercice 1921 s'est terminé dans de bonnes conditions pour les compagnies d'assurances sur la vie et pour les sociétés de capitalisation.

Le mouvement syndical dans le Royaume-Uni. — D'après les statistiques publiées dans la *Labour Gazette* de septembre 1922, l'effectif des Trade-Unions a varié comme suit, de 1913 à 1921 :

Nombre des membres à la fin de l'année (en milliers)

Annees	Hommes	Femmes	Total
1913	3.747	442	4.189
1914	3.747	445	4.192
1915	3.905	500	4.405
1916	4.052	635	4.687
1917	4.663	890	5.553
1918	5.436	1.228	6.664
1919	6.731	1.350	8.081
1920	7.131	1.362	8.493
1921	5.760	1.033	6.793

Les chiffres s'appliquent à 1.296 trade-unions en 1921, au lieu de 1.425 en 1920; la réduction du nombre des associations et due principalement aux fusions qui ont été effectuées en 1921. Le nombre des membres syndiqués a diminué de 20 % en un an, tombant à un chiffre voisin de celui enregistré en 1918, mais qui dépasse encore de 60 % celui de 1913. Par rapport à 1913, le nombre des femmes s'est accrû de 130 %; celui des hommes, de 50 % seulement; toutefois la diminution de 1920 à 1921 a été plus importante pour l'effectif féminin que pour l'effectif masculin.

---

(1) Réassurances déduites.
(2) Réassurances non déduites.
(3) Non compris 61 millions de francs-de capitaux entrés par transformation.

Au point de vue professionnel, la diminution des effectifs syndicaux a été relativement la plus importante pour les groupes suivants : employés et ouvriers du commerce, 44 %; manœuvres du bâtiment, 43 %; manœuvres en général, 36 %; industries du cuir, 34 %; du vêtement, 32 %; agriculture, 29 %. Dans ces certaines catégories (industries du coton, ouvriers professionnels du bâtiment), la diminution a été au contraire très faible.

L'émigration japonaise. — D'après un document récemment publié par le gouvernement japonais, le nombre des ressortissants de l'Empire du Japon vivant à l'étranger s'élevait à 631.343 à la fin de juin 1921, au lieu de 603.813 en juin 1920. La répartition des émigrants suivant les pays s'établissait ainsi (1) :

Pays	Japonais vivant à l'etranger à la fin de juin 1921			Total à la fin de juin 1920
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	
Canada	12.608	6.019	18.627	17.688
États-Unis	80.892	42.480	123.372	125.476
Iles Hawaï	64.733	48.666	113.399	108.109
Mexique	1.907	269	2.176	2.284
Panama	171	23	194	170
Brésil	19.846	15.758	35.604	33.456
Amérique du Sud (autres pays)	11.121	3.084	14.205	9.233
Iles Philippines	7.371	1.241	8.612	9.337
Asie méridionale	12.606	5.462	18.068	17.838
Océanie	4.363	242	4.605	5.548
Chine (non compris Mandchourie)	30.412	27.421	57.833	54.544
Mandchourie	122.678	103.289	225.967	212.494
Sibérie	3.273	2.971	6.244	6.238
Europe	2.138	242	2.380	1.351
Afrique	33	24	57	47
Totaux	374.152	257.191	631.343	603.813

Il convient d'ajouter que d'après un recensement effectué en octobre 1920, il y avait en Corée 346.500 Japonais, au lieu de 150.000 seulement en 1911. On peut donner un aperçu de l'extension de l'émigration japonaise en rappelant que d'après une statistique publiée par notre collègue M. H. Bunle dans le *Bulletin de la statistique générale de la France* d'octobre 1912, le nombre des Japonais résidant dans les divers pays étrangers (Corée exceptée) ne dépassait guère 100.000 vers 1900; ce nombre aurait donc sextuplé au cours des vingt dernières années.

L. Dugé de Bernonville.